

ÉDITO

SE MOBILISER, ENCORE ET ENCORE

Cet éditto est écrit au moment où les projets de loi du gouvernement concernant les retraites ont été dévoilés et où Édouard Philippe a annoncé le « *retrait provisoire* » de l'âge pivot. Mais cela ne change rien aux objectifs gouvernementaux : faire baisser les retraites et faire croître l'âge de départ en retraite. En fait, qu'on l'appelle *âge pivot* ou *âge d'équilibre*, cette clause n'est pas écartée. Car la loi organique (Article 1) inscrit dans le marbre l'obligation que les comptes du nouveau système soient équilibrés sur 5 ans glissants, charge au PLFSS¹ de déterminer les conditions d'apurement de la dette le cas échéant. Comme le patronat ne veut pas augmenter ses cotisations, que l'État baisserait substantiellement sa participation sur 15 ans (Article 18 du projet de loi), que les cadres ne verseraient plus de cotisation au-delà de 3 plafonds de la sécurité Sociale (10 000 € par mois) et que théoriquement les retraites déjà liquidées ne pourraient être baissées, l'âge de départ serait en ligne de mire et les taux de remplacement en berne. De plus, beaucoup d'aspects sont renvoyés à des ordonnances. Enfin, l'Article 64 promeut explicitement la capitalisation ... Le gouvernement ne compte présenter de vraies simulations que 6 mois après le vote de la loi, raison de plus pour refuser ce projet. En Belgique, ce sont les simulations qui ont contraint le gouvernement à renoncer. Ce projet de réforme à points reste toujours aussi dangereux ! Il faut le retirer et améliorer le système actuel, par exemple en prenant en compte les années d'études et de thèse ou de travail à l'étranger, les périodes de précarité et les inégalités Femmes/Hommes, ce que le gouvernement refuse.

Face à un pouvoir arcbuté sur son projet, d'importantes mobilisations se développent avec grèves et manifestations depuis décembre 2019.

Le mouvement est soutenu par une majorité de la population. Les retraité.e.s y ont pris leur place avec une banderole unitaire du groupe des neuf à Paris le 9 Janvier), se réjouissant de la présence de nombreux jeunes dans le cortège. Le gouvernement persiste dans son intention de mettre en œuvre son projet, quitte à utiliser des procédures limitant les discussions au Parlement et à s'engager dans une escalade de la répression policière (charges, gazages et tirs de grenades ou LBD) visant aussi les cortèges syndicaux.

D'autres questions interpellent aussi les retraité.e.s. La revalorisation différenciée de 0,3 % (pour la majorité d'entre nous) à 1 % (pour les pensions inférieures à 2 000 €) pour 2020 reste bien inférieure à l'inflation prévue à 1,4 %. Pourtant, des augmentations arrivent : complémentaires santé, dépenses de santé (dépassements d'honoraires), logement, ... et le taux du livret d'épargne va baisser à 0,5 %. La situation dans le domaine de la santé ne s'améliore pas : déserts médicaux, restructuration hospitalière public/privé touchant les EPHAD, accès au médicament², difficultés à mettre en œuvre la réforme des études de santé sans moyens ... Les hôpitaux restent dans une situation critique (cf. lettre collective de démission de 1200 médecins hospitaliers. Des services publics continuent de fermer : bureaux de Poste, centres des impôts, ...

Si le pouvoir d'achat, la baisse du niveau de vie restent au cœur des mobilisations de nombre de retraité.es, selon les sondages, seule une part d'entre elles/eux fait le lien avec la réforme des retraites et les risques qui pèseraient sur les retraites des générations futures, mais aussi probablement sur les nôtres. Il est de notre rôle d'universitaires de continuer à apporter des explications sur les enjeux de cette réforme et de favoriser le développement des mobilisations des jeunes, des actif/ve .s et des retraitées.

Michelle LAUTON
16 Janvier 2020

Bonne année 2020 pour nos mobilisations, nos projets et leur réussite
Bonne Santé 2020 pour chacune et chacun d'entre nous.

¹ PLFSS : Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

² Voir mensuel de Février 2020, article de Jacques Haiech



Sans surprise, les questions de retraite et de retraité.e.s ont dominé le Congrès de Clermont-Ferrand du 9 au 13 décembre dernier. La réflexion a porté aussi sur la protection sociale, la santé et plus généralement sur les services publics.

Le Congrès a dénoncé unanimement la réforme de la retraite à point et la baisse programmée des pensions, actuelles³ et futures.

Diverses interventions ont insisté sur la place et le rôle du syndicalisme retraité dans la fédération, pointant les récentes mobilisations aux côtés des actifs (loi travail par exemple) ou spécifiquement retraité.e.s, souvent dans un cadre unitaire intersyndical (Groupe des 9). Ce syndicalisme permet aussi d'aborder avec les actifs des sujets qui sortent du cadre professionnel au sens strict.

Concernant la protection sociale, le principe de la couverture 100 % sécu comme objectif a été réitéré, idem pour la prise en charge de la dépendance. Mais une difficulté est à noter : une aide de l'employeur (Etat) au financement de la complémentaire santé pour les actifs (qui existe dans la fonction publique territoriale ou le privé) irait évidemment à l'encontre de cet objectif, car le gain indirect en pouvoir d'achat risquerait d'être éphémère et s'arrêterait à coup sûr à la retraite.

Malgré un ordre du jour très serré, nous avons réussi à trouver un moment pour une réunion des retraité.e.s présent.e.s au Congrès. La participation aux actions locales et nationales décidées par l'interpro a été discutée. D'autre part, plusieurs pistes sont évoquées pour la suite : alerter les retraité.e.s qui penseraient à tort que la réforme ne les concerne pas, mieux communiquer (tracts sur les marchés, clairement identifiables), manifester de façon plus marquante (parcours avec pauses à certains endroits choisis, avec musique et chansons modifiées et détournées), investir les cérémonies de vœux, organiser des réunions publiques, utiliser les élections municipales. Enfin il est souligné l'importance du travail conjoint actifs-retraité.e.s au sein de la FSU et la nécessité de renforcer les SFR (Sections Fédérales des Retraité.e.s).

En clôture du Congrès, le nouveau secrétaire général Benoît Teste a clairement dit la détermination de la FSU à se battre pour un système solidaire de sécurité sociale, pour les services publics et les droits des agents mis à mal par la loi de « transformation de la fonction publique », pour une transition écologique et solidaire. Il a réaffirmé avec force que nous ne laisserons pas passer la destruction annoncée de notre système solidaire de retraite.

Hervé Lelourec

On nous écrit...

Fonctionnaires et militaires : tous pensionnés

Notre Cher Président vient enfin de reconnaître que les « Pensions » et les « Retraites » ce n'est pas la même chose et que de ce fait les militaires ne seraient pas concernés ! Il semble ignorer que tous les fonctionnaires d'état et en particulier les enseignants sont dans le même cas ! La différence est que les retraites sont payées par les « Actifs » alors que les pensions sont payées par les « Contribuables » ! C'est-à-dire que tous ceux qui reçoivent une pension et qui payent des impôts contribuent à leur propre pension !! J'espère que les syndicats d'enseignants auront à cœur de s'engouffrer dans cette brèche pour sortir nos collègues de cette réforme calamiteuse.

Jean-Claude Loraud

Professeur émérite de Mécanique-Energétique (Aix Marseille Université)

³: les avant-projets de loi maintenant disponibles confirment que les pensions des futur.e.s retraité.e.s ne relevant pas du système à points seront touchées elles aussi à court terme, au prétexte de l'« équilibre »

HÔPITAL : APRÈS LES URGENCES, LES CHEFS DE SERVICE DISENT NON À BUZYN !

« La dégradation des conditions de travail des professionnels est telle qu'elle remet en cause la qualité des soins et menace la sécurité des patients. » Ce ne sont ni des syndicalistes « extrémistes » ni des patients affolés mais des chefs de service, des responsables de départements médico-universitaires, des élus de Commissions Médicale d'Établissement (CME) qui l'écrivent à la ministre de la Santé.

Plus de 1200 médecins décident d'abandonner toute fonction administrative. Ce mouvement est historique, tant par son ampleur (plus de 10 % des chefs de services toutes catégories confondues) que par ses mots d'ordre : une remise en cause de la politique gouvernementale en matière de santé. Ils dénoncent le « *démantèlement en cours de l'hôpital public* » et le choix fait de « *rechercher à développer les activités rentables pour l'établissement* » et l'insuffisance du plan d'urgence de 300 millions d'euros annoncée le 20 novembre.

Ils constatent que « *notre système de santé comme notre recherche décroche dans les classements internationaux* ». Ils poursuivent : « *L'hôpital doit être réformé, mais il n'y a pas de grande réforme possible sans moyens* ».

Ils revendiquent un investissement massif et formulent 3 propositions :

1. Une revalorisation des salaires
2. 500 millions supplémentaires dès cette année
3. Une révision du mode de financement

Ce cri lancé à la ministre est aussi destiné à la population, aux patients. Il intervient après les mouvements des urgentistes en

grève depuis plus de 10 mois pour certains et où se multiplient les fermetures de lits pour manque de personnels à l'exemple des urgences pédiatriques d'Île de France qui ont dû transférer 25 nourrissons à plus de 150 km du domicile de leurs parents faute de place dans les 3 hôpitaux habilités de la région.

Cette démarche est inédite car au-delà de remettre en cause l'absence de moyens matériels et humains revendique une « cogestion effective médico-administrative disposant d'une réelle autonomie grâce à une rénovation de la gouvernance impliquant médecins et gestionnaires, personnels et usagers ».

Le SNESUP et la FSU partagent cette exigence de démocratie et de défense du service public de santé.



Nos camarades retraités Hervé Lelourec et Alet Valero portent la banderole « Enseignement supérieur Recherche » dans la manif du jeudi 16 janvier 2020.



La banderole du Groupe des Neuf dans la manif du jeudi 16 janvier 2020.

Jean AMAR

Les retraité.e.s et la réforme des retraites

Pour contrebalancer la campagne gouvernementale avec le concours des grands médias répétant que la réforme à points de Macron-Delevoye ne concerne pas les actuels retraités, le groupe des 9 a pris l'initiative d'une campagne de communication pour faire connaître la réalité des textes proposés.



Leur « réforme » des retraites

Nos aînés ont mis en place une Sécurité sociale solidaire, pour satisfaire les besoins fondamentaux de tous.

Le monde de la finance veut nous imposer une autre logique, le respect d'un budget fixé à l'avance, le plus faible possible.

Nous en subissons les conséquences :

Simone Mazauric est Professeur honoraire d'épistémologie et d'histoire des sciences de l'Université de Lorraine. Retraîtée depuis septembre 2010, elle a été présidente de la 72^e section du CNU de 2007 à 2010 et préside aujourd'hui l'Académie de Nîmes.

▪ **Comment as-tu vécu ton départ à la retraite ?**

J'ai très bien vécu mon départ à la retraite. Dans la mesure d'abord où j'ai conservé quelques activités officielles, notamment j'ai continué à assurer durant quelques années la présidence de la Section des Sciences, Histoire des sciences et des techniques et de l'archéologie industrielle du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS). Dans la mesure également et surtout où le départ à la retraite d'un enseignant-chercheur oblige certes celui-ci à renoncer à son activité d'enseignement, mais il conserve cependant intacte la possibilité d'exercer, peut-être plus librement que par le passé, son activité de recherche. Il se produit ainsi une sorte de compensation qui facilite le renoncement à l'exercice de la fonction d'enseignement. De faciliter, je ne dis pas de rendre insensible ce renoncement. En tout état de cause, les échanges se poursuivent avec beaucoup de mes anciens collègues et avec certains de mes anciens étudiants, devenus à leur tour enseignants-chercheurs.

▪ **Comment as-tu concilié tes différentes activités de retraitée ?**

Concilier les différentes activités conservées à la retraite n'a présenté aucun problème majeur. J'ai continué et je continue à participer à des colloques, à des séminaires, à des jurys de thèse, à rédiger des articles, à composer des ouvrages, à être membre de différentes sociétés locales savantes, dont l'Académie de Nîmes.

▪ **Tu es présidente de l'Académie de Nîmes⁴. Peux-tu nous préciser ce qu'est l'Académie de Nîmes et ton rôle ?**

L'Académie de Nîmes fait partie de ce que l'on appelle les académies d'Ancien Régime. Au nombre de 25, elles ont été créées avant la Révolution et après l'Académie française (1635) et à son imitation. A partir en gros des années 1650, dans de nombreuses villes de province, des érudits, qui ne sont pas des professionnels du savoir c'est-à-dire des enseignants, mais qui sont de simples amateurs, prennent plaisir à se réunir régulièrement pour procéder à des échanges savants tout en souhaitant officialiser leurs rencontres. Ils se tournent vers le pouvoir central c'est-à-dire vers le roi pour obtenir les lettres patentes qui officialisent leur existence. Fondée en 1682, l'Académie de Nîmes est l'une des plus anciennes académies de province. Elle continue, après plus de trois siècles d'existence, de réunir gens de lettres, enseignants, médecins, juristes, etc. c'est à dire un échantillon assez large sinon complet des membres de la société civile, que rapproche leur goût pour la communication et l'échange, dans le respect des règles de la sociabilité académique.

La fonction de président(e) de l'académie est une fonction annuelle que j'exerce donc très temporairement et qui prendra fin au début du mois de février. Chaque année, une nouvelle présidente ou un nouveau président sont élus. Sur le plan institutionnel, ils sont notamment chargés de présider chacune des séances ordinaires bi-mensuelles de l'Académie. La présidente ou le président peut également impulser des activités diverses. Si les séances de l'Académie, en raison de l'exiguïté de la salle où elles se déroulent, ne sont pas ouvertes au public, l'Académie s'efforce d'organiser des colloques, des journées d'étude, des rencontres « hors les murs » afin d'être pleinement partie prenante de la vie culturelle de la cité. Ma fonction va bientôt prendre fin mais la vie quotidienne de l'Académie requiert un fort investissement de ses membres, mon activité d'académicienne ne va donc pas cesser pour autant. Je peux ajouter que la vie savante associative à Nîmes est loin de se limiter à la vie de la seule Académie, que plusieurs autres sociétés savantes y coexistent, notamment la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard à laquelle j'appartiens également : le risque d'absence d'investissement dans la vie culturelle et, indirectement, politique de la cité est donc pour moi très peu menaçant.

⁴ <https://www.academiedenimes.org/>